EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**26 novembre 2020**
Présidence	:	**M. Gérald Lagrive**
Objet	:	**Préavis n° 2020/11** – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'accepter la construction d'une passerelle au-dessus de la route de la Pierre (RC 76b) à la hauteur du chemin des Chênes ;

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'550'000.- (un million-cinq-cent-cinquante-mille) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section no 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil», plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle route de la Pierre ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 26 novembre 2020.

Le Président

Gérald Lagrive

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano